



Ville de Montréal
Service des ressources humaines

Description d'emploi

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Peintre	601300	014619	013

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution des tâches spécialisées dans le domaine de la peinture, entre autres, le mélange et l'harmonisation des couleurs, l'application de la peinture et autres enduits selon les règles du métier.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et selon les procédures établies. L'employé est tenu d'appliquer, selon les règles du métier, la peinture, la teinture, le vernis et autres enduits appropriés selon les procédés et les méthodes modernes en usage. A cette fin, il doit pouvoir préparer et harmoniser des couleurs. Un employé de rang supérieur vérifie son travail. La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Dresse ou surveille le dressage des échafauds.
2. Nettoie, lave, répare, ponce les surfaces à rénover ou à rafraîchir.
3. Masque les nœuds, remplit les interstices et les trous.
4. Enlève l'ancien enduit à l'aide d'un grattoir, d'un décapant liquide ou d'une lampe à souder.
5. Mélange la peinture, harmonise les couleurs.
6. Applique, selon les règles du métier, les couches d'apprêt et les couches de finition à l'aide de pinceaux, de rouleaux et, à l'occasion, à l'aide de pistolets.
7. Nettoie, décape, teint, vernit les meubles.
8. Colle la tapisserie.
9. Exécute des travaux de peinture en série par immersion et à l'aide de pochoirs préalablement découpés qui lui sont remis.
10. Pose les vitres, à l'occasion, et fait le masticage.
11. Nettoie, lave, repeint les murs intérieurs et extérieurs des édifices, les tunnels, les ponts et les monuments.
12. Conduit un véhicule motorisé et s'assure de son bon état de fonctionnement.

c.R.

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances

- des teintures, vernis, laques, peintures et autres enduits, et des méthodes modernes de les appliquer;
- de la préparation des surfaces à refaire ou à rafraîchir.

Habilités

- à utiliser du matériel varié pour exécuter tout genre de travaux tels que : aspirateurs, compresseurs, pistolets, sableuses, escabeaux, câbles, palans;
- à préparer et harmoniser des couleurs;
- à travailler à différentes altitudes;
- à exécuter les travaux selon les règles du métier.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction

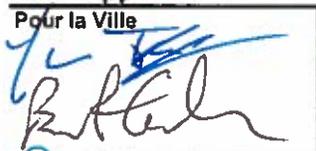
Détenir un certificat de qualification valide de peintre décerné par la Direction générale de la main-d'œuvre

Expérience

Quelque expérience en qualité de peintre

Posséder un permis de conduire valide de chauffeur.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2016	01	13	

Jeanne Gagné